

## Fiche de poste AESH-Référent

### Cadre

Le bulletin officiel n°23 du 6 juin 2019 donne des informations sur l'AESH-référent qui exerce des missions dans le cadre d'un PIAL (cf Vadémécum) :

- il est nommé sur un territoire donné du département par l'IA-DASEN dans un établissement, une école ou une circonscription, porteurs de PIAL,
- dans le Tarn, son périmètre d'action est circonscrit par le SDEI (service départemental de l'école inclusive), sous couvert de l'IEN ASH,
- il exerce de préférence en CDI et doit être repéré pour ses qualités et compétences dans l'exercice de ses fonctions (appui aux AESH entrants, tutorat).

### Profil

Avoir suivi la formation de 60 heures et des modules complémentaires.

### Missions Principales

- Accompagner un ou plusieurs élèves dans le cadre du PIAL,
- Accompagner les AESH nouvellement nommés et apporter un soutien aux AESH en difficulté. Cet accompagnement peut se dérouler hors présence de l'élève (lors d'un entretien entre pairs avec ou sans la présence de l'enseignant) ou pendant le temps de classe, en présence de l'élève et de l'enseignant.
- Mutualiser ses outils et sa pratique professionnelle avec les AESH débutant dans la fonction.
- Accompagner le cas échéant les personnes qui préparent le diplôme du DEAES, sous réserve d'avoir bénéficié d'une formation spécifique de tuteur.
- Proposer, avec ses collègues AESH, au coordonnateur départemental du PIAL et sous couvert du chef d'établissement ou de l'IEN :
  - ✓ la répartition du temps de présence auprès des élèves en fonction des notifications et des besoins identifiés dans le PPS. Des actualisations peuvent avoir lieu durant toute l'année scolaire, suite à une ESS ou un conseil de classe.
  - ✓ le planning des AESH, en début d'année scolaire, mais également lorsqu'il s'agit d'assurer un remplacement ou de répondre à une nouvelle notification de la MDPH.
  - ✓ des réponses aux difficultés éventuelles de fonctionnement.
  - ✓ des temps d'échange avec ses collègues avant les ESS afin de synthétiser les points de vue et les évolutions possibles en amont de la réunion.
- Assurer des temps de formation à l'analyse des situations (pratiques).
- Travailler en étroite collaboration avec les directeurs d'école (par délégation de l'IEN), les chefs d'établissement, les enseignants référents de scolarité, les coordonnateurs départementaux (coordonnatrice des AESH et coordonnatrice PIAL).

### Compétences requises:

- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel
- aptitude à travailler en équipe et aisance relationnelle
- maîtrise de l'outil informatique
- qualités organisationnelles et méthodologiques
- sens du contact, du dialogue avec les partenaires
- aptitudes à prendre du recul, à analyser les situations
- capacité de synthèse.

**Remarque complémentaire :** L'habilitation de tuteur pourra constituer une plus-value.